

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 13 décembre 2023**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 8 décembre 2023  
Séance débutée à : 19h

Sous la présidence de Sylvie ROUX,

Présents : François HARMAND, Fabienne TRELA, Jean-Laurent BRIGNON, Alizée ROUX, Ghislaine COTTE (arrivée au point N°2), Jean-Baptiste LA ROSA, Sandrine PORT, Jérôme DAPOIGNY

Absents avec excuse : Marie-Claire DUMAS représentée par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine PORT

**POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023**

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT N° 2 : Estimateur de dégâts de gibier rouge**

Vu l'article L 429-23 du Code de l'Environnement qui prévoit que les dégâts occasionnés par les sangliers, cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins, ouvrent droit à réparation par le titulaire du droit de chasse envers la personne lésée,

Considérant que pour procéder à l'évaluation des dommages causés par les gibiers rouges (autres que les sangliers), un estimateur est nommé en début de bail dans chaque commune,

Considérant que Monsieur Jean-Paul SCHMITT ferme de Colombey à Coincy, a donné son accord pour être estimateur à Mey,

Il est proposé au conseil municipal de nommer Monsieur Schmitt en qualité d'estimateur des dégâts de gibier rouge pour la commune de Mey.

**Approuvé à l'unanimité**

Publié le 15 décembre 2023